

Saint Pierre Bellevue, le 03 juin 2024.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson et Coudert, Messieurs Bredier, Dubois, Foucault et Nourrisseau étaient présents.

Excusés : Madame Calvet (procuration à M. Nourrisseau) et Monsieur Polla (procuration à M. Foucault).

Absent : M. Binette

Secrétaire de séance : Mme Brusson.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2024, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **DETR 2024 : Rénovation salle du conseil à la mairie**

La demande de subvention DETR 2024 pour la rénovation de la salle du Conseil à la mairie a été acceptée. De nouveaux devis ainsi que des actualisations de prix ont été demandés, les propositions retenues à l'unanimité sont les suivantes :

Maçonnerie : Sas Penot	13 230,00 € HT
Electricité : EI Barbarin	1 534,07 € HT
Plomberie/ chauffage : Maix'Entreprise	5 542,93 € HT
Isolation/peinture : Romain Joint	12 714,62 € HT

⇒ **Réfection du mur du cimetière de Saint Pierre Bellevue**

Le mur d'enceinte du cimetière de Saint Pierre devient menaçant à plusieurs endroits, une reprise s'avère nécessaire. Il avait été envisagé dans un premier temps que les employés communaux réalisent les travaux mais ils ont du travail par ailleurs. Un devis a été demandé à M. LEPETIT Thierry d'un montant de 4 153,00 € HT. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le travail réalisé par cet artisan sur le mur d'enceinte devant la mairie est excellent.

⇒ **Devis feu récompense au Compeix**

Le Conseil municipal souhaite faire réduire la vitesse dans la traversée du Compeix et décide à l'unanimité d'acheter un feu récompense chez Elan cité, d'un montant de 3 822,50 € HT. M. Foucault explique que les services du département sont venus sur place et qu'il est préférable de n'en mettre qu'un pour le moment, à proximité de la maison de M. Pénicaud. M. Nourrisseau rappelle que le fonds de concours de la Communauté de Communes peut être utilisé pour une partie de cet investissement.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Nourrisseau va rencontrer M. Jabet de NGE pour demander plusieurs devis de voirie : recharger le tour des bouches d'égout du Compeix, une portion de route entre Pramy et le Monteil au Vicomte par exemple. Mme Brusson rappelle le mauvais état de la voirie dans le bas du bourg de Saint Pierre Bellevue. M. Nourrisseau contactera également la Colas et Eurovia.

- Mme Guéna-Lefort du groupement forestier Henfran souhaite acheter deux parcelles en partie communales D 271 et D 272 pour 400 euros. Elle propose qu'une rencontre soit organisée entre les élus et M. Jandel, gestionnaire de sa propriété. Des arbres ont été plantés à tort par son père sur ces parcelles. Les élus sont majoritairement contre une vente, et envisageraient éventuellement un échange.
- M. et Mme Foucault demandent à pouvoir acheter 1 000 € les parcelles communales A 24, 25 et 44 d'une superficie totale de 3 353 m², situées après le lavoir de Gioux, en bordure du chemin communal. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Un bureau de Poste itinérant de proximité stationne tous les vendredis de 10h à midi au Compeix, sur le parking de l'Auberge. Ce camion est doté notamment d'un distributeur de billets et propose de nombreux services.
- Le centre de secours de Royère de Vassivière recrute ! N'hésitez pas à vous rapprocher du chef de centre pour plus de renseignements.
- M. Foucault s'est renseigné pour l'achat de deux lampadaires pour éclairer le terrain de pétanque du Compeix, le coût serait de 3 000 € les deux.
- M. Foucault indique que le mur du lavoir s'est beaucoup détérioré, il convient d'aller voir sur place.
- M. Foucault s'interroge sur les sacs poubelles présents sous le préau dans la cour de la mairie, ils seront retirés rapidement par le locataire.
- Mme Brusson demande des nouvelles du projet d'antenne multi opérateurs. M.Nourrisseau indique avoir été contacté par Mme Puyau de Circet France qui l'informe qu'après plusieurs études, la parcelle D 50 serait trop compliquée techniquement et que la parcelle du lagunage conviendrait mieux. Les élus maintiennent leur souhait que l'antenne soit positionnée sur la parcelle D 50.
- Mme Brusson a assisté à une réunion PLUI énergies renouvelables et une autre sur le transfert de la compétence eau et assainissement concernant la partie financière des communes en régie. Au 1^{er} janvier 2025, les communes doivent prendre une position de principe de rattachement éventuel à un syndicat d'eau. Dans les prochains jours, de nouvelles rencontres avec des syndicats sont organisées.
- Mme Brusson demande quelles sont les missions et les dates/horaires d'intervention de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux. Il est à signaler que tout utilisateur de la salle polyvalente est tenu de faire le ménage après chaque utilisation.
- M. Bredier demande pourquoi le projet d'acquisition du terrain du lotissement communal est mis en attente. Un des propriétaires en indivision de ce terrain est décédé, il faut attendre que la succession soit faite.

Fin de la réunion à 20h15.